

RÈGLEMENT INTERIEUR LET'S MEET

Art 1 Objet du règlement

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation des locaux et du matériel des espaces Let's Meet de la résidence.

Art 2 Vocation des Let's Meet

Les Let's Meet sont des lieux partagés mis à disposition des résidents d'Ecla Massy-Palaiseau dédiés aux travaux de groupes et réunions. Aucune autre activité ne sera tolérée et aucune console de jeu vidéo ne pourra et ne devra être connectée dans l'enceinte des Let's Meet.

Art 3 Conditions d'accès

L'utilisateur doit réserver un créneau horaire sur l'Application mobile Ecla ou auprès de l'Accueil. Le badge d'accès à la Let's Meet est remis contre dépôt d'une pièce d'identité à l'Accueil, à chaque début de séance. Celle-ci sera restituée au terme de la session, en échange du badge d'accès. Les règles d'utilisation de la Let's Meet et de ses services sont définis article 4.

La direction d'Ecla se réserve le droit de privatiser l'espace, de le fermer temporairement ou définitivement et de refuser l'accès à toute personne qui ne respecterait le présent règlement ou pour toute autre circonstance.

Art 4 Règles de fonctionnement

La capacité maximale de chaque Let's Meet est de 12 personnes. Il est strictement interdit de dépasser ce nombre. En cas de non-respect, la réservation sera annulée et la salle évacuée. L'utilisateur ayant réservé la Let's Meet est responsable de l'équipement mis à disposition et du bon état de nettoyage à la fin de la séance. Il est également responsable du comportement de ses invités. Une facturation sera appliquée à l'utilisateur titulaire de la réservation en cas de dégradation.

Il est strictement interdit de :

- toucher l'écran,
- faire sortir l'une des tables ou chaises de l'espace,
- débrancher le câble HDMI à disposition,
- lancer tout projectile,
- consommer de l'alcool ou d'apporter de l'alcool dans une Let's Meet,
- fumer (y compris la vapoteuse),
- bloquer la porte de la Let's Meet : celle-ci doit rester libre de tout objet en permanence et fermée lors de l'utilisation.

La Squad Ecla se réserve le droit de refuser l'accès à l'une des Let's Meet à un résident si celui-ci montre des signes d'ivresse manifeste.

Tout non-respect du présent règlement pourra occasionner une facturation et/ou une exclusion temporaire ou définitive des Let's Meet. Pour rappel, l'espace est placé sous vidéosurveillance.

Art 5 Contenu audiovisuel

Il est strictement interdit de diffuser tout contenu pornographique ou contenu interdit aux moins de 18 ans sur l'écran Samsung. Le non-respect de cette consigne entraînera l'exclusion définitive de l'espace.

L'équipement à disposition pour la diffusion de contenu :

- Ecran Samsung 55 pouces
- Câble HDMI
- Chromecast